

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1223**30 novembre 2004****SOMMAIRE**

@conseils, S.à r.l., Luxembourg	58698	GCK Holding S.A., Luxembourg.....	58703
Acmar Benelux S.A., Luxembourg.....	58698	GCK Holding S.A., Luxembourg.....	58703
Acmar Systems S.A., Luxembourg	58698	Gestion Lion Investment Fund S.A., Luxembourg	58698
Agapes Holding S.A., Luxembourg	58703	Globeop Financial Services S.A., Luxembourg ...	58695
Agapes Holding S.A., Luxembourg	58704	Goyens & Co, S.à r.l., Luxembourg	58677
ATLI, Advanced Technology Luxemburg Invest- ment S.A., Luxembourg	58662	I.I. Holding S.A., Luxembourg.....	58658
Beauty Center R.K.L., S.à r.l., Strassen	58676	Ikourde Financial Services S.A., Luxembourg ...	58697
Belek Luxembourg, S.à r.l., Münsbach.....	58693	Insurance & Reinsurance Consultant Agency S.A., Luxembourg.....	58658
Belek Luxembourg, S.à r.l., Münsbach.....	58695	JP Europe, S.à r.l., Schuttrange.....	58689
Carrosserie-Auto-Peinture Mühlen et Fils, S.à r.l., Ehlerange	58678	Julius Baer Multitrading, Sicav, Luxembourg....	58659
Centurian S.A., Luxembourg	58699	(The) Learning Corporation S.A., Luxembourg ..	58660
CMP-Chemical and Metallurgical Products S.A., Luxembourg.....	58704	(The) Learning Corporation S.A., Luxembourg ..	58660
CommsCo Holding S.A., Luxembourg	58692	(The) Learning Corporation S.A., Luxembourg ..	58660
Compagnie Financière de l'Accessoire Textile S.A.H., Luxembourg	58699	(The) Learning Corporation S.A., Luxembourg ..	58660
Cybertech Europe S.A., Luxembourg	58695	(The) Learning Corporation S.A., Luxembourg ..	58661
D. Loisirs S.A., Grundhof.....	58659	(The) Learning Corporation S.A., Luxembourg ..	58661
D. Loisirs S.A., Grundhof.....	58659	(The) Learning Corporation S.A., Luxembourg ..	58661
Delphi Holdings Luxembourg, S.à r.l., Bascharage.	58698	Lux Media Print A.G., Weiswampch	58658
EDS Professionnel Secteur Financier (PSF) Luxem- bourg S.A., Luxembourg.....	58665	Mercante & Cie, S.e.n.c., Luxembourg.....	58695
Eurodis Trading, S.à r.l., Luxembourg.....	58704	Meritor Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg.....	58673
Fendi S.A., Luxembourg	58697	Nan King, S.à r.l., Luxembourg.....	58701
Fishing und Camping AG, Luxembourg.....	58663	Nordic Satellite Broadcasting S.A., Luxembourg .	58699
Fishing und Camping AG, Luxembourg.....	58663	Promaco Luxembourg S.A., Luxembourg.....	58697
Fishing und Camping AG, Luxembourg.....	58663	Pyramids Holding S.A., Luxembourg.....	58685
Fishing und Camping AG, Luxembourg.....	58663	Quadriga Global Consolidated Trust, Sicav, Sen- ningerberg	58690
Fishing und Camping AG, Luxembourg.....	58663	Regulux, S.à r.l., Dudelange.....	58661
Fishing und Camping AG, Luxembourg.....	58664	Regulux, S.à r.l., Dudelange.....	58661
Fishing und Camping AG, Luxembourg.....	58664	Risk Transfer Ré S.A., Luxembourg	58679
Fishing und Camping AG, Luxembourg.....	58664	SCI du Val d'Airon, Luxembourg	58689
Fishing und Camping AG, Luxembourg.....	58665	Simod International Holding S.A., Luxembourg..	58696
Fishing und Camping AG, Luxembourg.....	58665	Southinvest S.A.H., Luxembourg.....	58684
Fomasagi S.A., Bettembourg	58695	Strategic Investors' Group S.A., Luxembourg ...	58700
Franken Invest International S.A., Luxembourg...	58697	Terra Nova, S.à r.l., Luxembourg.....	58692
GCK Holding S.A., Luxembourg	58703	Transatlantic Partner, S.à r.l., Luxembourg	58659
GCK Holding S.A., Luxembourg	58703	Vilient Consulting S.A., Luxembourg.....	58673
GCK Holding S.A., Luxembourg	58703		

INSURANCE & REINSURANCE CONSULTANT AGENCY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 461, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 59.615.

Extrait des résolutions adoptées en date du 23 avril 2004 lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2003 sont approuvés.

Le bénéfice de l'exercice clos au 31 décembre 2003 s'élevant à EUR 6.491,23 est approuvé et affecté à l'apurement des pertes antérieures.

Décharge est donnée aux administrateurs ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 2003.

Les mandats des administrateurs en place et non démissionnaires sont renouvelés et prendront fin à l'issue de l'assemblée des actionnaires statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2004. Ces administrateurs sont:

- Francine Bock
- Hilda Kohnenmergen
- Patrick Sganzerla

Le mandat du commissaire aux comptes est renouvelé et expirera à l'issue de l'assemblée des actionnaires approuvant les comptes clos au 31 décembre 2004. Ce commissaire aux comptes est AUDIT, ACCOUNTING & CONSULTING CORP, demeurant professionnellement à Jasmine Court - 35A, Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City - Belize.

Pour publication

Pour extrait conforme et sincère

Pour *INSURANCE & REINSURANCE CONSULTANT AGENCY S.A.*

P. Sganzerla

Expert-Comptable

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06551. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079514.3/850/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.**LUX MEDIA PRINT A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-9990 Weiswampch, 102, Auf dem Kiemel.

R. C. Luxembourg B 92.718.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Diekirch, le 23 septembre 2004, réf. DSO-AU00137, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 24 septembre 2004.

Pour la société

COFINOR S.A.

Un mandataire

Signature

(903133.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 septembre 2004.

I.I. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 11.540.

Constituée sous la dénomination de IKEA HOLDING INTERNATIONAL S.A. en date du 5 novembre 1973, suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 14 du 23 janvier 1974;

Statuts modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu le 11 novembre 1997 suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial, Recueil n° 117 du 24 février 1998.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société qui a été tenue en date du 19 août 2004 que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venus à échéance ont été renouvelés pour une nouvelle durée de 3 ans jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2007. Le Président et l'administrateur-délégué sont également reconduits dans leur fonction jusqu'à cette date.

Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2004, réf. LSO-AU04598. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078916.3/622/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2004.

D. LOISIRS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6360 Grundhof, 2, route de Beaufort.
R. C. Luxembourg B 5.705.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03734, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour la société D. LOISIRS S.A.
FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(903103.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 septembre 2004.

D. LOISIRS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6360 Grundhof, 2, route de Beaufort.
R. C. Luxembourg B 5.705.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03737, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour la société D. LOISIRS S.A.
FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(903104.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 septembre 2004.

TRANSATLANTIC PARTNER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R. C. Luxembourg B 90.477.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06584, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2004.

A. Lorang.

(077948.3/835/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2004.

JULIUS BAER MULTITRADING, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 82.478.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 5 novembre 2003

En date du 5 novembre 2003, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires a décidé:

- de prendre acte et d'accepter la démission de M. Brüscheweiler le 15 mai 2003;
- de prendre acte et d'accepter la démission de M. Veit O. Schuhen à la date du transfert de la fonction de promoteur, c'est-à-dire le 5 novembre 2003;
- de prendre acte et d'accepter la démission de M. Freddy Brausch le 11 août 2003 et la cooptation de Madame Heike Findeisen en qualité d'administrateur le 11 septembre 2003, en remplacement de M. Freddy Brausch;
- d'approuver la nomination de Mme Heike Findeisen en qualité d'administrateur;
- d'approuver la nomination de M. Dieter Willjung en qualité d'administrateur;
- d'approuver l'adaptation du prospectus selon les modifications suivantes: le changement de la dénomination de la Société devenant ERSTE BANK TRADING ainsi que la soumission du fonds à la loi du 20 décembre 2002.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Le conseil d'administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2003, réf. LSO-AK05338. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078283.3/1024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2004.

THE LEARNING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 44.225.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2004, réf. LSO-AU05105, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2004.

Signature.

(078242.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2004.

THE LEARNING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 44.225.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2004, réf. LSO-AU05107, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2004.

Signature.

(078243.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2004.

THE LEARNING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 44.225.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2004, réf. LSO-AU05111, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2004.

Signature.

(078244.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2004.

THE LEARNING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 44.225.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2004, réf. LSO-AU05112, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2004.

Signature.

(078245.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2004.

THE LEARNING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 44.225.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2004, réf. LSO-AU05115, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2004.

Signature.

(078246.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2004.

THE LEARNING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 44.225.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2004, réf. LSO-AU05116, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2004.

Signature.

(078247.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2004.

THE LEARNING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 44.225.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2004, réf. LSO-AU05120, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2004.

Signature.

(078250.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2004.

THE LEARNING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 44.225.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2004, réf. LSO-AU05123, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2004.

Signature.

(078252.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2004.

THE LEARNING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 44.225.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2004, réf. LSO-AU05125, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2004.

Signature.

(078253.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2004.

REGULUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-3429 Dudelange, 147, route de Burange.
R. C. Luxembourg B 55.725.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 24 septembre 2004, réf. LSO-AU05678, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2004.

Pour REGULUX, S.à r.l.

F. A. Gillen

Gérant

(078205.3/565/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2004.

REGULUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3429 Dudelange, 147, route de Burange.
R. C. Luxembourg B 55.725.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 24 septembre 2004, réf. LSO-AU05677, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2004.

Pour REGULUX, S.à r.l.

F. A. Gillen

Gérant

(078204.3/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2004.

ATLI, ADVANCED TECHNOLOGY LUXEMBURG INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 55.844.

L'an deux mille quatre, le quatorze septembre.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ATLI, ADVANCED TECHNOLOGY LUXEMBURG INVESTMENT S.A., ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 55.844, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 août 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 550 du 28 octobre 1996 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé daté du 2 avril 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 114 du 22 janvier 2002.

L'assemblée est présidée par Madame Karine Devot, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame la présidente désigne comme secrétaire Madame Danièle Maton, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Isabelle Bastin, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame la présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- Mise en liquidation de la société.
- Nomination du liquidateur, Monsieur Pierre Schill.

II. Qu'une première assemblée générale extraordinaire ayant eu pour objet le même ordre du jour et réunie devant le notaire instrumentant en date du 3 août 2004 n'a pu délibérer valablement, étant donné qu'il n'était représenté à cette assemblée qu'un nombre d'actions inférieur à la moitié du capital social.

III. Que le résultat de cette première assemblée générale extraordinaire a été rappelé expressément dans les avis de convocation à la présente assemblée et insérés dans les journaux suivants:

- au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 796 du 4 août 2004 et numéro 863 du 24 août 2004;
- au journal «Lëtzebuerger Journal» en date des 4 et 24 août 2004;
- au journal «Le Quotidien» en date des 4 et 24 août 2004.

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés au bureau.

IV. Que les actionnaires présents ou représentés et les actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée et paraphée par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

V. Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les deux mille sept cent cinquante (2.750) actions actuellement en circulation et représentant l'intégralité du capital social, quatre (4) actions sont dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

VI. Que conformément à l'article 67 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée peut valablement délibérer quelle que soit la portion du capital représentée.

VII. Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de prononcer la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme comme liquidateur:

Monsieur Pierre Schill, réviseur d'entreprises, demeurant à L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, le tout dans les limites déterminées par les articles 141 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête. Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire.

Signé: K. Devot, D. Maton, I. Bastin, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, vol. 145S, fol. 12, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2004.

Signature.

(080490.3/233/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2004.

FISHING UND CAMPING AG, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 29.928.

—
Le bilan au 31 octobre 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06373, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2004.

Pour FISHING UND CAMPING AG

Société anonyme holding

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(079508.3/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1 octobre 2004.

FISHING UND CAMPING AG, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 29.928.

—
Le bilan au 31 octobre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06375, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2004.

Pour FISHING UND CAMPING AG

Société anonyme holding

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(079584.3/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1 octobre 2004.

FISHING UND CAMPING AG, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 29.928.

—
Le bilan au 31 octobre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06377, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2004.

Pour FISHING UND CAMPING AG

Société anonyme holding

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(079585.3/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1 octobre 2004.

FISHING UND CAMPING AG, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 29.928.

—
Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2000 et avec effet au 1^{er} novembre 2000, le capital social de la société a été converti de DEM 167.000,- en EUR 85.385,74. Le capital social est dorénavant fixé à quatre-vingt-cinq mille trois cent quatre-vingt-cinq euros et soixante-quatorze cents (EUR 85.385,74) divisé en mille six cent soixante-dix (1.670) actions sans désignation de valeur nominale.

Luxembourg, le 28 septembre 2004.

Pour FISHING UND CAMPING AG

Société anonyme holding

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06357. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079583.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1 octobre 2004.

FISHING UND CAMPING AG, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 29.928.

—
Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2000, les mandats des Administrateurs MM. Guy Baumann, Jean Bodoni et Guy Kettmann ainsi que celui du Commissaire aux comptes Mme Marie-Claire Zehren ont été renouvelés pour la durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2006.

Luxembourg, le 28 septembre 2004.

Pour FISHING UND CAMPING AG

Société anonyme holding

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06355. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079572.3/1017/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1 octobre 2004.

FISHING UND CAMPING AG, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 29.928.

—
Le bilan au 31 octobre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06379, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2004.

Pour FISHING UND CAMPING AG

Société anonyme holding

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(079586.3/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

FISHING UND CAMPING AG, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 29.928.

—
Par décision du Conseil d'administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- M. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg,
- M. Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg,
- M. Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Commissaire aux comptes est:

- Mme Marie-Claire Zehren, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 septembre 2004.

Pour FISHING UND CAMPING AG

Société anonyme holding

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06358. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079573.3/1017/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1 octobre 2004.

FISHING UND CAMPING AG, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 29.928.

Le bilan au 31 octobre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06381, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2004.

Pour FISHING UND CAMPING AG

Société anonyme holding

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(079587.3/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1 octobre 2004.

FISHING UND CAMPING AG, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 29.928.

Les statuts coordonnés, enregistrés le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06368, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004, .

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2004.

Pour FISHING UND CAMPING AG

Société anonyme holding

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(079581.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

EDS PROFESSIONNEL SECTEUR FINANCIER (PSF) LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1273 Luxembourg, 13A, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 103.236.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty-third day of September.

Before us, Maître Paul Decker, Notary, residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

1. E.D.S. INTERNATIONAL LIMITED, a company incorporated under the laws of the United Kingdom and having its registered office at 4 Roundwood Avenue, Stockley Park, Uxbridge, Middlesex, UB11 1BQ, United Kingdom, duly represented by Mr Charles de Kerchove, Lawyer, with professional address at L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume,

by virtue of a proxy dated 8th August 2004; and

2. ELECTRONIC DATA SYSTEMS LIMITED, a company incorporated under the laws of the United Kingdom and having its registered office at 4 Roundwood Avenue, Stockley Park, Uxbridge, Middlesex, UB11 1BQ, United Kingdom, duly represented by Mr Charles de Kerchove, Lawyer, with professional address at L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume,

by virtue of a proxy dated 8th August 2004.

The said proxies, after having been initialled and signed *ne varietur* by the prenamed proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to enact the following articles of association (the «Articles») of a company which they declare to establish as follows:

Art. 1. Form and name

There exists among the subscribers and all those who become owners of the shares hereafter issued, a public limited liability company (société anonyme) under the name of EDS PROFESSIONNEL SECTEUR FINANCIER (PSF) LUXEMBOURG S.A. (the «Company»).

Art. 2. Registered office

The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors of the Company. Where the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments

or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary political or military developments or events. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration

The Company is established for an unlimited period of time.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 21 below.

Art. 4. Corporate purposes

The corporate purposes of the Company is the management of the IT and communication systems of banks, professionals of the financial sector, undertakings for collective investments and pension funds set up under Luxembourg or foreign laws, pursuant to the terms of article 29 (3) of the law of 5 April 1993, relating to the financial sector, as amended. To this end, the Company may provide IT processing and data transfer services. It may also provide IT system implementation and maintenance services.

The Company may take participations in any company in particular in companies having the same or similar purposes in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate purposes.

Art. 5. Share capital

The subscribed share capital is set at EUR 1,500,000.- (one million and five hundred thousand euro) consisting of 1,000 (one thousand) shares with a par value of EUR 1,500.- (one thousand and five hundred euro) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of these Articles, as prescribed in article 21 below.

Art. 6. Shares

The shares are and will remain in registered form.

A register of the shareholders of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares he holds, the amounts paid in for each share, as well as the transfers of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in this register.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares

The transfer of shares shall be effected by a written declaration registered in the register of the shareholders of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company

Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notices of meeting, on the second Wednesday of May each year at 3.00 p.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices

The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and the conduct of the meetings of the shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Management

The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the general meeting of the shareholders of the Company.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of the shareholders of the Company.

Art. 11. Meetings of the board of directors of the Company

The board of directors of the Company may appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notices of the meeting of the board of directors of the Company.

No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of directors of the Company.

Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another director as his or her proxy.

Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communication whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the board of directors of the Company. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors of the Company may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 5 of this article 11. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director (*résolution circulaire*). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 12. Minutes of meetings of the board of directors of the Company

The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by the chairman of the board of directors of the Company who presided at such meeting or by any two directors of the Company.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

Art. 13. Powers of the board of directors of the Company

The board of directors of the Company is vested with the broadest powers to determine the corporate policy and to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration within the Company's corporate purposes.

Art. 14. Delegation of powers

The board of directors of the Company may appoint two managing directors (*délégués à la gestion journalière*), whether directors or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company, and to carry out all acts in furtherance of the policy and purposes of the Company. An appointment of a member of the board of directors of the Company as managing director of the Company is subject to previous authorisation by the general meeting of the shareholders of the Company.

Art. 15. Binding signatures

The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of two directors or the joint signatures or single signature of any person to whom such signatory power has been granted by the board of directors, but only within the limits of such power.

Art. 16. Conflict of interests

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, as well as such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company.

Art. 17. Independent external auditor

The operations of the Company shall be supervised by one or several independent external auditors («réviseurs d'entreprises») appointed by the board of directors chosen among the members of the Luxembourg Réviseurs d'entreprises.

Art. 18. Accounting year

The accounting year of the Company shall begin on 1st January and shall terminate on 31st December of each year.

Art. 19. Allocation of profits

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or be increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The general meeting of the shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purposes and policy.

The dividends may be paid in Euros or any other currency selected by the board of directors of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors of the Company. The board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Luxembourg act dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the «Companies Act 1915»).

Art. 20. Dissolution and liquidation

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 21 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholders of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of the shareholders of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 21. Amendments

These Articles may be amended, from time to time, by a general meeting of the shareholders of the Company, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

Art. 22. Applicable law

All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2004.

The first annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held in 2005.

Subscription and payment

The shares in the Company have been subscribed as follows:

1. E.D.S. INTERNATIONAL LIMITED, prenamed, nine hundred ninety shares	990
2. ELECTRONIC DATA SYSTEMS LIMITED, prenamed, ten shares.....	10
Total: one thousand shares	1,000

The shares have all been fully paid up by payment in cash, so that the amount of EUR 1,500,000.- (one million and five hundred thousand euro) is from now on at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Statement

The notary executing this notarial deed declares that he has verified the conditions laid down in article 26 of the Companies Act 1915, confirms that these conditions have been observed and further confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

Estimate of formation expenses

The appearing parties declare that the expenses, costs and fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its formation amount approximately to 18,500.- EUR.

General meeting of shareholders

The appearing parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to hold a general meeting of the shareholders of the Company.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

(i) the number of directors of the Company be set at three;

(ii) the number of independent auditors of the Company be set at one;

(iii) the following persons are appointed as members of the board of directors of the Company:

(a) Mr Yvan Morel de Westgaer, Company Director, residing at B-1300 Wavre, Chemin du Ry 15, Belgium, born at St. Amandsberg (Belgium) on 18th April 1960;

(b) Mrs Mia Verreyen, Company Director, residing at B-2070 Zwijndrecht, Ernest Claesstraat 18, Belgium, born at Wilrijk (Antwerpen, Belgium) on 13th January 1955; and

(c) Mr François Mencucci, Company Director, residing at L-4107 Esch-sur-Alzette rue Emile Eischen, 7, born at Dudelange (Luxembourg) on 18th April 1963.

(iv) the term of the office of the directors shall end at the annual general meeting of the shareholders to be held in 2005;

(v) the address of the registered office of the Company is at L-1273 Luxembourg, rue de Bitbourg, 13A, Hamm Office Park;

(vi) the shareholders of the Company authorise the board of directors to appoint one managing director among the board members in compliance with article 14 of the Articles;

(vii) the board of directors is authorised to appoint the independent auditor in compliance with article 16 of the Articles.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version at the request of the same appearing parties. In case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

In witness whereof we, the undersigned notary, have set our hand and seal on the day and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxy holders of the appearing parties, said proxy holders signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. E.D.S. INTERNATIONAL LIMITED, une société constituée selon les lois du Royaume-Uni et ayant son siège social à 4 Roundwood Avenue, Stockley Park, Uxbridge, Middlesex, UB11 1BQ, Royaume-Uni,

dûment représentée par M. Charles de Kerchove, avocat, avec adresse professionnelle à L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume,

en vertu d'une procuration datée du 8 août 2004; et

2. ELECTRONIC DATA SYSTEMS LIMITED, une société constituée selon les lois du Royaume-Uni et ayant son siège social à 4 Roundwood Avenue, Stockley Park, Uxbridge, Middlesex, UB11 1BQ, Royaume-Uni,

dûment représentée par M. Charles de Kerchove, avocat, avec adresse professionnelle à L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume,

en vertu d'une procuration datée du 8 août 2004,

Lesdites procurations après signature ne varietur par les mandataires des comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société (ci-après, les «Statuts») qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination

Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de EDS PROFESSIONNEL SECTEUR FINANCIER (PSF) LUXEMBOURG S.A. (ci-après, la «Société»).

Art. 2. Siège Social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société

La Société est établie pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts, telle que prescrite à l'article 21 ci-après.

Art. 4. Objet Social

L'objet de la Société est d'exercer l'activité d'opérateur de systèmes informatiques et de réseaux de communications de banques, de professionnels du secteur financier, d'organismes de placements collectifs, de fonds de pension constitués sous l'empire du droit luxembourgeois ou de législations étrangères, en vertu des dispositions de l'article 29 (3) de la loi du 5 avril 1993 concernant le secteur financier, telle que modifiée. A cette fin, la Société peut fournir des services de traitement informatique et le transfert de données stockées dans le dispositif informatique. Elle peut aussi fournir des services de fourniture, mise en place et maintenance de systèmes informatiques et de réseaux de communications.

La Société peut effectuer des prises de participations dans toutes sociétés, et notamment dans des sociétés ayant un objet social identique ou similaire au sien au Grand Duché de Luxembourg ou ailleurs.

De manière générale, la Société peut prendre toute mesure et exercer toutes activités ou transactions estimées nécessaires ou utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Capital social

Le capital social souscrit est fixé à EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille euros) représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de 1.500 (mille cinq cents euros) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi que prévu à l'article 21 ci-après.

Art. 6. Actions

Les actions de la société sont et resteront nominatives.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des actions

Le transfert des actions se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Assemblée des actionnaires de la Société

Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le second mercredi du mois de mai de chaque année à 15h00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation

Les délais de convocation et quorums requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Administration

La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société. Les actionnaires détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration de la Société

Le conseil d'administration de la Société peut nommer un président parmi ses membres et pourra désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

Les réunions du conseil d'administration de la Société seront convoquées par le président du conseil d'administration de la Société ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration de la Société sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du conseil d'administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex. Une convocation spéciale ne

sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme ou télex un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le conseil d'administration de la Société ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration de la Société. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce conseil d'administration de la Société. Au cas où, lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les stipulations qui précèdent, une décision du conseil d'administration de la Société peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 5 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration de la Société (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 12. Procès-verbal de réunion du conseil d'administration de la Société

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société seront signés par le président du conseil d'administration de la Société qui en aura assumé la présidence ou par deux administrateurs de la Société.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en existe un) ou par tout administrateur de la Société.

Art. 13. Pouvoirs du conseil d'administration de la Société

Le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société.

Art. 14. Délégation de pouvoirs

Le conseil d'administration de la Société peut nommer deux délégués à la gestion journalière, administrateurs ou non, qui auront les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et pour poser tous actes nécessaires pour mettre en oeuvre l'objet social de la société. La nomination d'un administrateur en tant que délégué à la gestion journalière nécessite l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 16. Conflit d'intérêts

Dans le cas où un administrateur de la Société a un intérêt personnel et opposé relatif à une opération de la Société, cet administrateur sera tenu de prévenir le conseil d'administration de la Société de l'existence d'un tel conflit d'intérêt personnel et opposé et ne pourra ni délibérer ni voter sur ladite opération, et cette opération, ainsi que l'intérêt de l'administrateur y lié, sera rapporté à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 17. Réviseurs d'entreprises

Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, désignés par le conseil d'administration et choisis parmi les membres figurant sur la liste des réviseurs d'entreprises de Luxembourg.

Art. 18. Exercice social

L'exercice social commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Affectation des bénéfices

Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en Euros ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration de la Société et devront être payés au lieu et place choisis par le conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la «Loi de 1915»).

Art. 20. Dissolution et liquidation

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée dans les mêmes conditions que celles nécessaires pour modifier les Statuts, auxquelles il est fait référence à l'article 21 ci-dessous. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plu-

sieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société décidant de la liquidation. Une telle assemblée générale des actionnaires de la Société déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Modifications statutaires

Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des actionnaires de la Société dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi de 1915.

Art. 22. Droit applicable

Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2004.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et paiement

Les actions de la Société ont été souscrites comme suit:

1. E.D.S. INTERNATIONAL LIMITED, préqualifiée, neuf cent quatre-vingt-dix actions	990
2. ELECTRONIC DATA SYSTEMS LIMITED, préqualifiée, dix actions	10
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par paiement en espèces, de sorte que le montant de EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, et en confirme expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de la même loi modifiée du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales.

Estimation des frais

Les parties comparantes déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de 18.500,- euros.

Assemblée générale des actionnaires

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale des actionnaires de la Société à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- (i) le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à trois;
- (ii) le nombre de réviseurs d'entreprises est fixé à un;
- (iii) les personnes suivantes sont nommées comme membres du conseil d'administration de la Société:
 - (a) M. Yvan Morel de Westgaver, Directeur de société, demeurant à B-1300 Wavre, Chemin du Ry 15, Belgique, né à St. Amandsberg (Belgique) le 18 avril 1960;
 - (b) Mme Mia Verreyen, Directeur de société, demeurant à B-2070 Zwijndrecht, Ernest Claesstraat 18, Belgique, née à Wilrijk (Anvers, Belgique) le 13 janvier 1955; et
 - (c) M. François Mencucci, Directeur de société, demeurant à L-4107 Esch-sur-Alzette rue Emile Eischen, 7, né à Dudelange (Luxembourg) le 18 avril 1963.
- (iv) les mandats des administrateurs se terminent à l'assemblée générale annuelle devant être tenue en 2005;
- (v) le siège social de la société est fixé à L-1273 Luxembourg, rue de Bitbourg, 13A, Hamm Office Park;
- (vi) conformément à l'article 14 des Statuts, l'assemblée générale autorise le Conseil d'Administration à nommer un administrateur délégué parmi les membres du conseil d'administration;
- (vii) conformément à l'article 16 des Statuts, le conseil d'administration est autorisé à désigner le réviseur d'entreprises de la société et la durée de son mandat.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française et à la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de distorsions entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu par le notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: C. De Kerchove, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2004, vol. 145S, fol. 26, case 3. – Reçu 15.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 30 septembre 2004.

P. Decker.

(080701.3/206/466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

MERITOR LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 394.032.781,44.**Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 72.248.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de vente en date du 20 août 2004 que l'associé MERITOR FINANCE CAYMAN ISLANDS, LTD, une société constituée sous les lois des Iles Cayman ayant son principal établissement à PAGET-BROWN & COMPANY LTD, PO Box 1111, 4th Floor West Wind Building, Harbour Drive, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, a transféré 15.895.243 parts sociales de la Société à ARVIN INTERNATIONAL HOLDINGS, LLC, une société constituée sous les lois de l'Etat du Delaware, U.S.A., ayant son siège social au THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 et son principal établissement au 2135, West Maple Road, Troy, MI48084, de sorte à ce que ARVIN INTERNATIONAL HOLDINGS LLC est désormais l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2004.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06787. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079708.3/260/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

VILIENT CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 103.235.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg- Eich.

Ont comparu:

1.- La société VILIENT INVESTMENTS Ltd, ayant son siège social à 7/11 Minerva Road, Park Royal, London NW 10 6HJ, (RC N° 5004424),

2.- La société VILIENT DEVELOPEMENT Ltd, ayant son siège social à 7/11 Minerva Road, Park Royal, London NW 10 6HJ, (RC N° 5004154),

Toutes les deux représentées par Monsieur Stéphane Durant, directeur, demeurant à F-78910 Orgerus, agissant respectivement en sa qualité d'administrateur et en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris le 2 septembre 2004,

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, es-qualités qu'il agit a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif entre les pré-nommés d'une société anonyme et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de VILIENT CONSULTING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a comme objet tous conseils en organisation industrielle, détermination et lancement des actions commerciales, prospection des clients pour les filiales, location de bases de données techniques, gestion de supervision des missions techniques.

Elle peut en outre accepter toutes représentations, négociations et prises d'agences commerciales, sous toutes ses formes, ainsi que tous conseils et prestations de services y relatifs.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en

valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations ou de billets.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son projet.

Titre II. Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Art. 6. Entre actionnaires, les cessions d'actions sont libres.

Sauf en cas de liquidation de communauté de biens entre époux ou de cession, soit à un conjoint, soit à un ascendant ou à un descendant, la cession d'actions à une personne qui n'est pas un actionnaire est soumise à l'agrément du conseil d'administration et au droit de préemption des autres actionnaires. Ces droits s'exercent selon la procédure décrite ci-après.

L'actionnaire qui souhaite céder tout ou partie de ses actions doit en aviser le conseil d'administration par lettre recommandée en indiquant dans un avis de cession le nombre et les numéros des actions dont la cession est envisagée, de même que les nom, prénoms, professions et adresses du ou des cessionnaires proposés.

Dans les huit (8) jours de la réception de l'avis de cession par le conseil d'administration, ce dernier doit prendre position.

Si le conseil d'administration donne son agrément, la cession peut avoir lieu librement.

Si le conseil d'administration refuse son agrément, un tel refus n'ayant pas besoin d'être motivé, ou si le conseil d'administration ne prend pas position dans le délai imparti, l'avis de cession est communiqué aux autres actionnaires par lettre recommandée.

Les autres actionnaires disposent alors d'un droit de préemption sur les actions faisant l'objet de l'avis de cession. Le droit de préemption porte sur tout ou partie de ces actions. Il s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le conseil d'administration par un avis d'exercice transmis par lettre recommandée dans les quinze (15) jours de la réception de la communication du conseil d'administration, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption. Si aucun actionnaire n'a avisé le conseil d'administration dans le délai imparti, le conseil d'administration informera l'actionnaire cédant ainsi que le ou les cessionnaires proposés du fait que la cession d'actions envisagée par l'actionnaire cédant peut avoir lieu.

Le conseil d'administration vérifiera la régularité formelle de la cession d'actions et sa conformité aux présents statuts puis procédera à l'inscription du transfert dans le registre des actions. Le non-exercice total ou partiel par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. Dans ce cas la règle de proportionnalité telle que prévue ci-avant sera écartée au profit de celui ou ceux des actionnaires restants.

Le dividende de l'exercice en cours et les bénéfices antérieurs sont répartis pro rata temporis entre le cédant et le cessionnaire à compter de la date de la cession.

Titre III. Administration

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 10. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 11 des statuts.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis en ou hors de son sein, associés ou non.

Art. 12. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans. Ils restent en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

Les commissaires sortant sont rééligibles.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le troisième lundi du mois de novembre à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales peuvent être tenues aux endroits désignés dans les convocations.

Art. 15. Chaque action donne droit à une voix, sauf les limitations prévues par la loi. Tout actionnaire peut se faire représenter par un porteur de procuration. Cette procuration peut être donnée par écrit, par câble, par télécopie ou par voie télégraphique.

Le conseil d'administration détermine toutes autres conditions requises pour prendre part à une assemblée générale des actionnaires.

Le décès, l'incapacité ou la faillite de l'un des actionnaires, n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'actionnaire décédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} juillet et finit le 30 juin de l'année suivante.

Art. 17. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice. Il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 30 juin 2005.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2005.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentés comme dit ci-avant, déclarent souscrire le capital comme suit:

1.- VILIENT INVESTMENTS Ltd, préqualifiée, soixante-dix actions	70
2.- VILIENT DEVELOPMENT, préqualifiée, trente actions	30
Total: cent actions	100

Toutes ces actions ont été immédiatement libérées à raison d'un quart par versements en espèces de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante (7.750,- EUR), faisant pour chaque action soixante-dix-sept euros et cinquante cents (77,50 EUR), se trouve dès maintenant à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

La libération intégrale, savoir à raison de 23.250,- EUR, faisant pour chaque action deux cent trente-deux euros et cinquante cent (232,50 EUR), doit être effectuée sur première demande de la société.

Les actions resteront nominatives jusqu'à leur libération intégrale.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ 1.400,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentés comme il est dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Sont nommés administrateurs:

1.- Monsieur Stéphane Durant, directeur, demeurant à F-78190 Orgerus, 40, rue du Moutier, né à Versailles, le 30 juin 1963,

2.- La société VILIENT INVESTMENTS Ltd, ayant son siège social à 7/11 Minerva Road, Park Royal, London NW 10 6HJ, (RC N° 5004424),

3.- La société VILIENT DEVELOPEMENT Ltd, ayant son siège social à 7/11 Minerva Road, Park Royal, London NW 10 6HJ, (RC N° 5004154),

3. Est appelée au fonctions de commissaire aux comptes: la société à responsabilité limitée BEFAC FIDUCIAIRE LUXEMBOURG, établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont, RCS Luxembourg B 45.066.

4. Le siège social de la société est établi à L-1219 Luxembourg, 24 rue Beaumont.

5. L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Durant, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2004, vol. 145S, fol. 25, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 29 septembre 2004.

P. Decker.

(080699.3/206/189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

BEAUTY CENTER R.K.L., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 96.301.

—

Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue de façon extraordinaire le 29 septembre 2004 à 8.00 heures à Strassen

La séance est ouverte à 8.00 heures, sous la présidence de Mme Ruth Graca Leite Ribeiro.

Madame la présidente désigne comme secrétaire Monsieur Ruben Vitor Leite Ribeiro Ribas, demeurant à 23, rue Paul Eyschen, L-7317 Steinsel et l'assemblée choisit comme scrutateur Rute da Silva Oliveira, demeurant 130, rue de Luxembourg, L-4221 Luxembourg, tous ici présents et acceptant.

Mme la présidente expose et l'assemblée constate:

- que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur la liste de présence, qui restera annexée au présent procès-verbal;
- qu'il résulte de la liste de présence que la totalité du capital est représentée;
- que dès lors, la présence assemblée est valablement constituée et apte à délibérer sur les objets portés à son ordre du jour.

Mme la présidente expose que l'ordre du jour est le suivant:

1. Nomination d'une gérante
2. Divers

Première résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer pour une durée indéterminée Mme Manon Weicker comme gérante technique, coiffeuse, née le 13 juin 1961 à Grevenmacher.

Les gérantes ont les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par leur signature conjointe.

Aucun autre point n'étant soulevé, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 8h15 après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Signatures

La présidente / le secrétaire / le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06488. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079717.3/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

GOYENS & CO, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 103.234.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg- Eich.

A comparu:

Madame Catherine Mertens, employée privée, demeurant à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire de:

1.- Monsieur Alain Goyens, administrateur de société, demeurant à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman, né à Elsene (Belgique) le 24 octobre 1945,

2.- Madame Anne Krings, sans profession, demeurant à B-1970 Wezembeek-Oppem, 11, Avenue des Mouettes, en vertu de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg le 13 septembre 2004,

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par la mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, représentés comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de GOYENS & CO.**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet toutes activités de conseil économique aux entreprises.

Elle a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis à donner dans les six (6) premiers mois de l'exercice avec effet au 31 décembre par lettre recommandée à la poste à ses co-associés.

Le ou les associés auront le droit de préférence jusqu'à la fin de l'exercice sur le rachat des parts de l'associé sortant.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- Monsieur Alain Goyens, prénommé, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	99
2.- Madame Anne Krings, prénommée, une part sociale	1
Total des parts: cent parts sociales	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées par un apport en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à- présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le confirme.

Art. 7. Les parts sont librement cessibles entre associés, elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément unanime des autres associés. En cas de refus d'agrément, les parts sociales seront reprises à leur valeur résultant du dernier bilan approuvé.**Art. 8.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'assemblée générale des associés qui désignent leurs pouvoirs.**Art. 9.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.**Art. 10.** Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 11. Le décès ou l'incapacité de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants. En cas de refus d'agrément les associés restants s'obligent à reprendre les parts héritées.

Art. 12. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2004.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à approximativement 900,- EUR.

Assemblée générale

Et ensuite les associées présentes, représentant l'intégralité du capital social se considérant tous comme valablement convoqués se sont réunies en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Alain Goyens, administrateur de société, demeurant à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman, né à El-sene (Belgique) le 24 octobre 1945,

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

- Le siège social est établi à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: A. Goyens, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2004, vol. 145S, fol. 26, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 29 septembre 2004.

P. Decker.

(080698.3/206/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

**CARROSSERIE-AUTO-PEINTURE MÜHLEN ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CARROSSERIE MUHLEN ET CIE).**

Siège social: Ehlerange.

R. C. Luxembourg B 12.616.

L'an deux mille quatre, le quinze septembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1. Monsieur Ferdinand dit Fernand Muhlen, retraité

2. Monsieur Adrien Muhlen, carrossier,

3. Monsieur Valentin Muhlen, carrossier,

4. Madame Edith Muhlen, employée

5. Madame Fernande Muhlen; employée,

demeurant tous les 5 professionnellement à L-4384 Ehlerange, Zare-Ouest.

agissant comme uniques associés de la S.à r.l. CARROSSERIE MUHLEN ET CIE, Société à responsabilité limitée, avec siège à Ehlerange, (RC B 12.616), constituée par acte notarié du 18 décembre 1974, publié au Mémorial C n° 39 du 27 février 1975, et modifiée pour la dernière fois par notarié le 6 mars 2001,

lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter le changement de la dénomination en CARROSSERIE-AUTO-PEINTURE MÜHLEN ET FILS, et en conséquence l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CARROSSERIE-AUTO-PEINTURE MÜHLEN ET FILS.

Frais

Tous frais et honoraires engendrés par le présent acte sont estimés à huit cents euros.

Dont acte fait et passé à Ehlerange, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus de Nous, Notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: A. Muhlen, V. Muhlen, E. Muhlen, F. Muhlen, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 septembre 2004, vol. 900, fol. 80, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 29 septembre 2004.

G. d'Huart.

(079619.3/207/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

RISK TRANSFER RE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 103.233.

STATUTES

In the year two thousand four, on the twenty-third of September.

Before the undersigned Frank Baden, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) DEUTSCHE BÖRSE A.G., a corporation with registered office at 1, Neue Börsenstrasse, D-60487 Frankfurt/Main, Germany, HRB Germany 32 23 2, represented by Mrs Nancy Bankhead-Maraite, Employee, residing at 52, rue de Rimbiéry, B-6723 Habay la Neuve, Belgium, by virtue of a proxy given under private seal on September 23, 2004.

2) CLEARSTREAM INTERNATIONAL S.A., a corporation with registered office at 42, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, RC B Luxembourg 72.350, represented by Mrs Sylvie Lequeux-Bouffa, Employee, residing at 27B, rue Alfred Mézières, F-54350 Mont Saint Martin, France, by virtue of a proxy given under private seal on September 23, 2004.

Said proxies shall remain annexed to the present deed after having been initialled *ne varietur* by the persons appearing.

The appearing parties have requested the undersigned notary to draw up as follows the deed of formation of a Luxembourg corporation which they hereby form among themselves and of which they have agreed the Articles of Incorporation as follows:

Part 1: Name, registered office, object and duration

Art. 1. There is established among the subscribers a corporation under the name of RISK TRANSFER RE S.A.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg.

The registered office can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the corporation at its registered office or with the ease of communications with such office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the corporation, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg corporation. The decision of such a transfer of the registered office will be brought to the attention to third parties by one of the executive bodies that are entitled to represent the corporation within the day-to-day management.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors. These can be transferred or liquidated upon decision of the Board.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the corporation is to effect in Luxembourg or abroad all reinsurance operations in all branches, excluding all direct insurance operations, the management of all reinsurance companies, the acquisition of direct or indirect interests in all companies or undertakings, that have the same or a similar corporate object and that may have a favourable impact on the development of its activities, more generally any investment activities in securities or property and any other commercial, civil or financial transactions that could be directly linked to the corporate object.

Part 2: Share capital, shares

Art. 5. The share capital is set at one million two hundred twenty-five thousand euros (EUR 1,225,000) represented by one thousand two hundred twenty-five (1,225) shares of one thousand euros (EUR 1,000) each.

Art. 6. The shares shall be in registered form and a Shareholders' Register kept at the registered office shall contain the precise designation of each shareholder, the indication of the quantity and the sequence number of his shares, the indications of the payments done and, if applicable, their transfer with the relevant date. Certificates stating these inscriptions will be delivered to the shareholders.

Part 3: Management

Art. 7. The corporation shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members. In the event of a vacancy in the office of a director, the remaining directors may meet and elect an interim director: in this case the next shareholders' meeting will proceed to the final election. They shall at a maximum be elected for a period of six years and they shall be reeligible.

The number of directors and the duration of their mandate are fixed by the General Meeting of the Shareholders.

Art. 8. The Board of Directors shall choose from its members a Chairman.

The Board of Directors shall meet, each time that the company business and/or any two directors will require so, upon convening notice. The meeting shall be chaired by the Chairman, or in the absence by the director designated by his colleagues.

The Board of Directors can only deliberate and act validly when a majority of its members is present or represented. Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telefax, telephone, telegram or telex any other director as his proxy.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie vote, the vote of the Chairman of the meeting is prevailing.

The Board may approve or ratify any resolution in writing, by telex, telefax, telephone or telegram, unless any director refuses it. In this case the resolution needs to be submitted to a Board of Directors' meeting.

Art. 9. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by any two Directors. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any two directors.

Art. 10. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the corporation's object, unless an act is expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the General Meeting of the Shareholders.

The Board of Directors may delegate the day-to-day management of the corporation and the representation of the corporation within such day-to-day management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders.

The responsibility of these persons, in relation to this management, is determined in accordance with the mandate.

The delegation of the day-to-day management to a member of the Board is subject to the previous authorisation by the General Meeting of Shareholders and obliges the Board to annually report to the General Meeting of Shareholders the amounts of salaries, fees and other advantages paid to the mandated individual.

Art. 11. The corporation is bound by the joint signatures of any two directors. In addition the Board of Directors can decide that the corporation can also be bound by the duly authorised officers within the limits of the powers granted to them.

Part 4: Control

Art. 12. The annual accounts will be subject to an external audit to be performed annually by an independent auditor, to be chosen on a list agreed to by the Insurance Commissioner.

Art. 13. The Shareholders' Meeting can decide an indemnity or a fixed or variable remuneration, to be recorded as general expenses, to the directors or officers.

Part 5: Shareholders' Meeting

Art. 14. The Shareholders' Meeting shall be held at the Registered Office or such other place as may be specified in the notice of meeting, on the last Thursday of April at 11.00 o'clock. If such day is a legal holiday the general meeting will be held on the next following business day.

Shareholders' Meetings, including the statutory annual meeting, may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, circumstances of force majeure so require.

Art. 15. If all the shareholders are present or represented at the Shareholders' Meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 16. The convening notices for the Shareholders' Meetings shall include the agenda of the meeting and shall be sent by registered mail to each Shareholder, at least eight days before the meeting.

A Shareholder may act at any Meeting of Shareholders by appointing in writing, by telegram, telephone, telefax or telex as his proxy another person who need not be a shareholder.

The Board of Directors may determine the rules for proxies and require that proxies are deposited at a specified place at the latest the day before the meeting.

Art. 17. The Shareholders' Meeting shall be presided by the Chairman of the Board of Directors or, on his absence, by the person designated by the meeting.

Except in the case of amendment of the Articles of Association, the decisions shall be taken, irrespectively of the number of shares represented, by a simple majority.

Each share entitles the holder to one vote.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman of the Board or by any two directors.

Part 6: Accounting year, allocation of profits

Art. 18. The accounting year of the corporation shall begin on the first day of January and shall terminate on the last day of December of each year.

Art. 19. From the annual net profit shown in the financial statements of the corporation, five per cent shall be allocated to the legal reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent of the share capital of the corporation.

The shareholders' meeting shall decide on the allocation of the surplus of profits.

A distribution of an interim dividend is authorised. The relating laws applicable at the date of distribution have to be respected.

Part 7: Dissolution, liquidation

Art. 20. The Corporation may be dissolved at any time by decision of the Shareholders' Meeting following the presence and majority provisions required by law for a change in the Articles of Association.

In the event of the dissolution of the corporation, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities appointed by the Shareholders' Meeting which shall determine their powers and their compensation.

Part 8: General dispositions

Art. 21. As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg corporate law of August 10, 1915, of the Luxembourg law of December 6, 1991 relating to the insurance sector and to the laws modifying them.

Subscription

The share capital has been subscribed as follows:

1) DEUTSCHE BÖRSE A.G., previously named,	1.224 shares
2) CLEARSTREAM INTERNATIONAL S.A., previously named,	1 share
Total:	1.225 shares

All the shares have been fully paid up in cash with the result that as of now the corporation has at its disposal the sum of one million two hundred twenty five thousand euros (EUR 1,225,000) as was certified to the notary executing this deed, who specifically states this.

Statement

The notary public executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled.

Valuation of cost

The amount, approximately at least, of costs, expenses, fees or charges in whatever form it may be, incurred or charged to the corporation as a result of its formation, is approximately valued at thirty thousand euros (EUR 30,000).

Transitory Dispositions

The Annual Shareholders meeting will be held for the first time in 2006. The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the last day of December 2005.

Extraordinary General Meeting

The above named parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded to hold an Extraordinary General Meeting and have stated that it was regularly constituted. They have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at four.
2. The following have been appointed as directors:
 - a. Mr Mathias H. Hlubek, Member of the Executive Board, residing at 36a, Wilhelm-Bonn-Strasse, D-61476 Kronberg im Taunus, Germany
 - b. Mr Marcus P. Thompson, Director, residing at 8, Verwoodstrasse, D-65835 Liederbach am Taunus, Germany
 - c. Mr Michel Peeters, Director, residing at 50-52, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, Luxembourg
 - d. Mr Justin Limpach, Manager, residing at 5, Waassergaass, L-5698 Welfrange, Luxembourg
3. KPMG LUXEMBOURG S.A., with registered office at 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, has been appointed as the independent auditor.
4. Has been appointed as the licensed manager, as required by the article 94.3 of the law of December 6, 1991, MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A., with registered office at 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.
5. The term of office of the directors and the independent auditor shall be at the issue of the statutory annual general meeting of shareholders to be held in 2006 which will have decided on the annual accounts of the year 2005.
6. According to article 10 of these articles and to the law, the Shareholders' Meeting authorises the Board of Directors to delegate the day-to-day management of the corporation and the representation of the corporation within such day-to-day management to one or several members of the Board of Directors.
7. The registered office is set at 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergence between English and French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, at the registered office of CLEARSTREAM INTERNATIONAL S.A., 42, av. J-F. Kennedy, on the day named at the beginning of this document.

The documents having been read to the persons appearing, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-trois septembre,

Par devant de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, 17, rue des Bains, L-1212, Luxembourg,

Ont comparu:

1) DEUTSCHE BÖRSE A.G., une société ayant son siège social au 1, Neue Börsenstrasse, D-60487 Francfort/Main, Allemagne, HRB Allemagne 32 23 2, représentée par Madame Nancy Bankhead-Maraite, employée, domiciliée au 52, rue de Rimbiéry, B-6723 Habay la Neuve, Belgique, en vertu d'une procuration à elle donnée sous seing privé le 23 septembre 2004.

2) CLEARSTREAM INTERNATIONAL S.A., une société ayant son siège social au 42, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, RC B Luxembourg 72.350, représentée par Madame Sylvie Lequeux-Bouffa, employée, domiciliée au 27B,

rue Alfred Mézières, F-54350 Mont Saint Martin, France, en vertu d'une procuration à elle donnée sous seing privé le 23 septembre 2004.

Lesquelles procurations après avoir été paraphées ne varietur par les comparants resteront annexés aux présentes.

Les parties comparantes ont demandé au notaire soussigné de recevoir de la manière qui suit l'acte de constitution d'une société anonyme luxembourgeoise qu'elles forment entre elles par la présente et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}: Dénomination, siège social, objet, durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de RISK TRANSFER RE S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration du transfert du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité à l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Le Conseil d'Administration a la faculté de créer des agences et bureaux dans le Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger. Il pourra ensuite les transférer ou les supprimer comme il l'entendra.

Art. 3. La société est créée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet, au Luxembourg et à l'étranger, toutes opérations de réassurance dans toutes les branches à l'exclusion des opérations d'assurance directe, la gestion de toutes sociétés de réassurance, la prise de participation directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises ayant un objet identique ou similaire et qui sont de nature à favoriser le développement de ses activités, plus généralement toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales, civiles ou financières pouvant se rattacher directement à l'objet social.

Titre 2: Capital social, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent vingt-cinq mille euros (EUR 1.225.000) représenté par mille deux cent vingt-cinq (1.225) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives. Elles sont inscrites sur un registre spécial tenu au siège de la société. Ce registre contient la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre et des numéros de ses actions, l'indication des versements effectués, ainsi que les transferts avec leur date.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés aux actionnaires.

Titre 3: Administration

Art. 7. La société est administrée par un Conseil d'Administration, comprenant trois membres au moins. En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement: dans ce cas, la prochaine assemblée générale procédera à l'élection définitive. La durée du mandat des administrateurs est fixée à six ans au plus. Les administrateurs sont rééligibles.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 8. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président.

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent, et chaque fois que deux administrateurs le demandent, sur convocation et sous la présidence du président, ou, en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur désigné par ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout administrateur empêché ou absent peut désigner par écrit, par téléfax, téléphone, télégramme ou télex un de ses collègues du Conseil pour le représenter aux réunions du Conseil et y voter en son lieu et place.

Toute décision du Conseil est prise à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside est prépondérante.

Le Conseil d'Administration pourra approuver ou ratifier toute décision par un vote circulaire exprimé sur le texte d'une résolution par écrit, par télex, téléphone, téléfax ou télégramme, à moins qu'un administrateur ne s'y oppose, auquel cas la résolution doit être soumise à une réunion du Conseil d'Administration.

Art. 9. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration sont signés par deux administrateurs. Les mandats y sont annexés.

Les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs sont signés par deux administrateurs.

Art. 10. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent expressément à l'assemblée générale.

Il peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, associés ou non.

La responsabilité de ces agents, en raison de leur gestion, se détermine conformément aux règles générales du mandat.

La délégation de la gestion journalière à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale et impose au Conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués aux délégués.

Art. 11. La société est engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs. En outre le Conseil d'Administration peut décider que la société sera encore engagée par des fondés de pouvoirs spéciaux et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Titre 4: Surveillance

Art. 12. Les comptes annuels seront soumis à une révision comptable externe à effectuer annuellement par un réviseur d'entreprises indépendant, à choisir sur une liste agréée par le Commissariat aux Assurances.

Art. 13. L'assemblée générale peut allouer aux directeurs ou administrateurs une indemnité ou rémunération annuelle fixe ou variable, à passer par les frais généraux.

Titre 5: Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier jeudi d'avril à 11.00 heures si ce jour est un jour férié, l'assemblée se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger si, de l'avis souverain et définitif du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 15. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Art. 16. Les convocations pour toute assemblée générale contiennent l'ordre du jour et sont faites par lettres recommandées adressées à chacun des actionnaires au moins huit jours avant l'assemblée générale.

Tout actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration peut arrêter la formule des procurations et peut exiger que celles-ci soient déposées au lieu indiqué par lui au plus tard la veille de l'Assemblée.

Art. 17. Toute assemblée générale est présidée par le président du Conseil d'Administration ou, à son défaut, par la personne désignée par l'assemblée.

Sauf en cas de modification des statuts, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions réunies à l'assemblée, à la majorité simple des voix pour lesquelles il est pris part au vote.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux membres du Conseil d'Administration.

Titre 6: Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 19. Sur les bénéfices nets annuels constatés par les états financiers de la société, il sera prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale décide de l'affectation du surplus des bénéfices.

La distribution d'acomptes sur dividendes peut être effectuée en observant à ce sujet les prescriptions légales alors en vigueur.

Titre 7: Dissolution, liquidation

Art. 20. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale votant dans les conditions de présence et de majorité prévues par la loi et par les statuts en matière de modifications aux statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre 8: Dispositions générales

Art. 21. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et de la loi luxembourgeoise du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et de leurs lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) DEUTSCHE BÖRSE A.G., susdésignée,	1.224 actions
2) CLEARSTREAM INTERNATIONAL S.A., susdésignée,	1 action
Total:	1.225 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de un million deux cent vingt-cinq mille euros (EUR 1.225.000) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sont accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ trente mille euros (EUR 30.000).

Dispositions transitoires

La première Assemblée Générale se tiendra en 2006. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et finit le dernier jour du mois de décembre 2005.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants susmentionnés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a. M. Mathias H. Hlubek, Membre du Comité de Direction, domicilié au 36a, Wilhelm-Bonn-Strasse, D-61476 Kronberg im Taunus, Allemagne
 - b. M. Marcus P. Thompson, Administrateur, domicilié au 8, Verwoodstrasse, D-65835 Liederbach am Taunus, Allemagne
 - c. M. Michel Peeters, Administrateur, domicilié au 50-52, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, Luxembourg
 - d. M. Justin Limpach, Directeur, domicilié au 5, Waassergaass, L-5698 Welfrange, Luxembourg
3. La société KPMG LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg est appelée aux fonctions de réviseur d'entreprises indépendant.
4. Est appelée aux fonctions de dirigeant, telles que définies par l'article 94.3 de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances, la société MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social au 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.
5. Les mandats des administrateurs et du réviseur viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2006 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de l'année 2005.
6. Conformément à l'article 10 des statuts et à la loi, l'assemblée générale autorise le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.
7. Le siège social est fixé au 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre les textes français et anglais la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège de la société CLEARSTREAM INTERNATIONAL S.A, 42, av. J.F. Kennedy, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: N. Bankhead-Maraite, S. Lequeux-Bouffa, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2004, vol. 145S, fol. 23, case 8. – Reçu 12.250 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2004.

F. Baden.

(080660.3/200/343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

SOUTHINVEST S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 35.543.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 novembre 1990, acte publié au Mémorial C n°178 du 13 avril 1991, modifiée par-devant le même notaire en date du 24 septembre 1997, acte publié au Mémorial C n°75 du 5 février 1998. Le Capital a été converti en euros par acte sous seing privé en date du 13 décembre 2001 dont des extraits ont été publiés au Mémorial C n° 793 du 24 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2004, réf. LSO-AU05461, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOUTHINVEST S.A.H.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(079542.3/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

PYRAMIDS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 103.192.

—
STATUTES

In the year two thousand and four, on the tenth of September.
Before Us Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

1) EUROLEX MANAGEMENT S.A., registered with the Register of Commerce and Companies of and in Luxembourg under number B 40.722, a company with its registered office at 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, here represented by Mr Matthijs Bogers, in his capacity as managing director,

2) Mr Matthijs Bogers, companies director, born in Amsterdam, the Netherlands on November 24, 1966 with professional address at 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a corporation (Société Anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a limited corporation under the name of PYRAMIDS HOLDING S.A.

The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg Company.

The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 2. The object of the company is to hold participations (in any form whatsoever), in any other Luxembourg or foreign company, the control, the management, as well as the development of these participations.

The company may acquire any securities or rights in other corporations by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any other manner, and may participate in the establishment, development and control of any other corporations or enterprises or provide assistance in whatever manner provided however that such activities shall remain within the limits established by the law of 31 July 1929 governing holding companies.

The company may also acquire and develop patents and connected licences.

Art. 3. The corporate capital is set at thirty-five thousand euro (35,000.- EUR), divided into three hundred fifty (350) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.

Art. 4. The shares shall be registered or bearer shares, at the option of the shareholders.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the General Meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

Art. 5. The corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 6. The Board of Directors has full power to perform all such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company.

The Board may in particular float bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever.

The Board of Directors will determine the nature, the price, the rate of interest, the issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto. A register of the registered bonds will be lodged at the registered office of the Company.

All matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted.

In case of urgency, Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie the Chairman has the casting vote.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the Company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to the previous authorization of the General Meeting.

The corporation will be bound in any circumstances by the joint signature of two directors unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10.- of the present articles of association.

Art. 7. The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 8. The Company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

Art. 9. The Annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place in Luxembourg-City as indicated in the convening notices on May, 15th, at 09.00 a.m. of each year.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Art. 10. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without convening notices. The Board of Directors may decide that the shareholders wishing to attend the General Meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 11. The General Meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company. It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

Art. 12. Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended, the Board of Directors is authorized to distribute interim dividends.

Art. 13. The law of August 10, 1915 on commercial companies shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

Transitory Provisions

- 1) The first financial year shall begin today and end on December 31, 2004.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2005.

Subscription and Payment

The above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) EUROLEX MANAGEMENT S.A., prenamed, three hundred forty-nine shares	349 shares
2) Mr Matthijs Bogers, prenamed, one share.	1 share
Total: three hundred fifty shares	350 shares

All these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of thirty-five thousand euro (35,000.- Euro.) is forthwith at the free disposal of the Company, as it has been proved to the notary who expressly bears witness to it.

Statement

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand seven hundred euro (1,700.- EUR).

Constitutive Meeting

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed share-capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of Directors is set at four (4) and that of the Auditors at one (1).
- 2) The following have been appointed Directors:
 - Mr Matthijs Bogers, director of companies, born on 24 November 1966 in Amsterdam with professional address at 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1724 Luxembourg, and
 - EUROLEX MANAGEMENT S.A., registered with the Register of Commerce and Companies of and in Luxembourg under number B 40 722, a company with its registered office at 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1724 Luxembourg,
 - Mr Arturo Keller Torres, civil engineer, born on 30 march 1932 in Mexico D.F. (Mexico), residing at 1 Medanos Col Las Aguilas Deleg Alvaro Obregon, 07710 Mexico DF Mexico
 - Mrs Ana Ingrid Keller Wurtz, chemical Engineer, born on 7 February 1971 in Mexico D.F. (Mexico), residing at 1 Medanos Col Las Aguilas Deleg Alvaro Obregon, 07710 Mexico DF Mexico
- 3) The following is appointed Auditor:

EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l., registered with the Register of Commerce and Companies of and in Luxembourg under number B 33.065, a company with its registered office at 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1724 Luxembourg.

4) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2010.

5) The Company shall have its registered office at 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1724 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the French version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal on the day and year first hereinbefore mentioned in Senningerberg.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing parties, said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix septembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1) EUROLEX MANAGEMENT S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B numéro 40.722, avec siège social au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Matthijs Bogers, en tant qu'administrateur-délégué

2) Monsieur Matthijs Bogers, administrateur de sociétés, né le 24 novembre 1966 à Amsterdam, Pays-Bas avec adresse professionnelle au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

Lesquels comparants, dûment représentés comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PYRAMIDS HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations. Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-cinq mille euros (35.000,- EUR), divisé en trois cent cinquante (350) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10.- des statuts.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 15 mai de chaque année à 9.00 heures, à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit de Luxembourg-Ville à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2005.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) EUROLEX MANAGEMENT S.A. prénommée, trois cent quarante-neuf actions	349 actions
2) M. Matthijs Bogers, prénommé, une action.	1 action

Total: trois cent cinquante actions.	350 actions
--	-------------

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente-cinq mille euros (35.000,- EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

Assemblée Constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Matthijs Bogers, administrateur de sociétés, né le 24 novembre 1966 à Amsterdam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1724 Luxembourg.

- EUROLEX MANAGEMENT S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B numéro 40.722, avec siège social au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1724 Luxembourg.

- Monsieur Arturo Keller Torres, Ingénieur Civil, né le 30 mars 1932 à Mexico D.F. résidant au 1 Medanos Col Las Aguilas Deleg Alvaro Obregon, 07710 Mexico DF Mexico.

- Madame Ana Ingrid Keller Wurtz, ingénieur en chimie, née le 7 février 1971 à Mexico D.F., résidant au 1 Medanos Col Las Aguilas Deleg Alvaro Obregon, 07710 Mexico DF Mexico.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B numéro 33.065, avec siège social au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1724 Luxembourg.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2010.

5) Le siège de la Société est fixé au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1724 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Bogers, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, vol. 145S, fol. 7, case 10. – Reçu 350 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 septembre 2004.

P. Bettingen.

(080234.3/202/266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2004.

JP EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 80B, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 87.465.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03824, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Signature.

(077989.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2004.

**SCI DU VAL D'AIRON, Société Civile Immobilière,
(anc. SCI DU CRONQUELET).**

Siège social: L-1229 Luxembourg, 7, rue Bender.

R. C. Luxembourg E 355.

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg, le 3 juin 2004, les actionnaires décident à l'unanimité

- de modifier la dénomination de SCI DU CRONQUELET en SCI DU VAL D'AIRON.

- de modifier l'objet social de la façon suivante: «La société a pour objet l'acquisition, la vente, la location et la mise en valeur de tous biens mobiliers et immeubles pour compte propre. La société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières ou financières et plus particulièrement cautionner toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à son prédit objet ou susceptibles de le favoriser»

- d'autoriser la cession de la part détenue par M. Amani Konan

Suite au contrat de cession du 3 juin 2004, le capital de la société se repartit désormais comme suit:

HEIMATA	499 parts
SCI ZIM	1 part
Total:	500 parts

Luxembourg, le 30 septembre 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004, réf. LSO-AV00072. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079522.3/592/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

QUADRIGA GLOBAL CONSOLIDATED TRUST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 54.921.

In the year two thousand four, on the ninth of September.

Before us Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of QUADRIGA GLOBAL CONSOLIDATED TRUST (the «Company»), having its registered office in Luxembourg.

The Company was incorporated by a deed before Maître André Schwachtgen, residing in Luxembourg on May 20th, 1996, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of June 28th, 1996, number 316 and amended for the last time by a deed of Maître Edmond Schroeder, notary former residing in Mersch, on October 22, 2001, published in the Mémorial, recueil des sociétés et associations C of December 7, 2001, number 1129.

The meeting was presided by Mr Emmanuel Begat, private employee, Senningerberg.

The chairman appointed as secretary M. Jorge Fernandes, private employee, Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer M. Olivier Decolle, private employee, Senningerberg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. - The agenda of this extraordinary meeting is the following:

«Decision of the amendments of the Articles of Incorporation in order to:

1. change the name of the Company to QUADRIGA SUPERFUND SICAV, and subsequent amendment of Article 1;
2. replace any reference to the law of March 30, 1988 by a reference to the law of December 20, 2002 and subsequent amendment of article 3;

3. amend the description of the investment possibilities by extending the investment scope of the Company and subsequent amendment of article 3;

4. delete any reference to the Luxembourg Francs by replacing it by a reference to the euro and subsequent amendment of article 5;

5. integrate in the articles of incorporation the possibility to issue within each sub-fund different 'classes' of shares and subsequent amendment of the articles 5, 11, 21, 22, 23, 24, 26, 28 and 29;

6. allow the Company to issue fractions of shares and subsequent amendment of articles 6;

7. delete the sentence «A corporation may execute a proxy under the hand of a duly authorized officer» and subsequent amendment of article 11;

8. add the possibility that a board meeting may be convened «by similar mean of communication» and subsequent amendment of article 14;

9. amend the provisions concerning the suspension of redemption requests in order to render these provisions more broad and in order to delete any reference to a time limit and subsequent amendment of article 21;

10. amend the period within which the redemption price has to be paid from five bank business days to 45 Luxembourg bank business days and subsequent amendment of article 21;

11. define a bank holiday in Luxembourg as a full or half holiday and subsequent amendment of Article 22;

12. define the valuation criteria's for units of other investment funds and amend the valuation criteria's for derivatives, redefine the description of operational expenses under point B. (b), foresee the establishment of a pools of assets and subsequent amendment of article 23;

13. amend the period within which the issue price has to be paid from four to ten bank business days, foresee a provision enabling the Board of Directors to impose restrictions on the frequency at which shares may be issued and subsequent amendment of article 24;

14. reformulate Article 28 concerning the dissolution of the Company, the termination and merger of Sub-Funds

15. insert a heading for the various articles

16. redraft completely the articles of incorporation in accordance with above mentioned agenda points»

II. - The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

III. - The present meeting has been convened by notices containing the agenda and published:

- in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the:

26th of August 2004, and

2nd of September 2004;

- in the «Luxemburger Wort», on the:

26th of August 2004, and

2nd of September 2004;

- in the «Der Standart» (in Austria), on the:

26th of August 2004, and

2nd of September 2004;

IV.- It appears from the attendance list mentioned hereabove, that out of 349,089.393 shares, 579.67 shares are duly represented at the present meeting and in consideration of the agenda and of the provisions of Article 67 and 67-1 of the law on commercial companies, the present meeting is not validly constituted and is accordingly not authorized to deliberate on the items of the agenda failing the required quorum; it is therefore compulsory to convene a second extraordinary general meeting with the same agenda by way of the notices provided by law which meeting, when validly constituted will be authorized to take resolutions whatever the proportion of the represented capital may be.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a German translation and that in case of any divergencies between the English and the German text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Follows the German version:

Im Jahre zweitausendvier, den neunten September.
Vor Notar Paul Bettingen, mit Amtssitz zu Niederanven.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der Gesellschaft QUADRIGA GLOBAL CONSOLIDATED TRUST mit Sitz zu Luxemburg, die gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar André Schwachtgen, am 20. Mai 1996, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 316 vom 28. Juni 1996, ein letztes Mal abgeändert gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Edmond Schroeder, mit damaligem Amtssitz in Mersch, am 22. Oktober 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1129 vom 7. Dezember 2001.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herrn Emmanuel Begat, Privatbeamter, wohnhaft in Senningerberg.
Zum Schriftführer wird bestimmt Herr Jorge Fernandes, Privatbeamter, wohnhaft in Senningerberg.
Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Olivier Decolle, Privatbeamter, wohnhaft in Senningerberg.
Sodann gab der Vorsitzende die Tagesordnung mit folgendem Wortlaut bekannt:

I) Tagesordnung

Abstimmung über folgende Änderungen der Satzung um:

1. «den Namen der Gesellschaft auf QUADRIGA SUPERFUND SICAV zu ändern, und folglich Änderung von Artikel 1;
2. jedwede Referenz auf das Gesetz vom 30. März 1988 durch eine Referenz auf das Gesetz vom 20. Dezember 2002 zu ersetzen, und folglich Änderung von Artikel 3;
3. die Beschreibung der Anagemöglichkeiten zu ändern durch Erweiterung des Anlagehorizonts der Gesellschaft und folglich Änderung von Artikel 3;
4. jedwede Referenz auf den Luxemburger Franken zu streichen und durch eine Referenz auf den euro zu ersetzen und folglich Änderung von Artikel 5;
5. die Möglichkeit in der Satzung vorzusehen, um innerhalb eines jeden Teilfonds verschiedene Aktienklassen auszugeben und folglich Änderung der Artikel 5, 11, 21, 22, 23, 24, 26, 28 und 29;
6. die Ausgabe von Aktienbruchteilen vorzusehen und folglich Änderung von Artikel 6;
7. den Satz zu streichen: «Eine Gesellschaft kann durch Unterschrift eines dazu befugten Amtsinhabers einen Stellvertreter ernennen.»; und folglich Änderung von Artikel 11;
8. die Möglichkeit vorzusehen, dass Verwaltungsratssitzungen auch durch «ähnliche Kommunikationsmittel» einberufen werden können und folglich Änderung von Artikel 14;
9. die Bestimmung betreffend die Aussetzung von Rücknahmeanträgen abzuändern um diese Bestimmung weiter zu fassen und um jedwede Referenz auf eine Zeitperiode zu streichen und folglich Änderung von Artikel 21;
10. die Zeitfrist innerhalb welcher der Rücknahmepreis zu bezahlen ist von fünf Bankarbeitstagen auf 45 Luxemburger Bankarbeitstage abzuändern und folglich Änderung von Artikel 21;
11. einen Luxemburger Bankarbeitstag als einen ganzen oder halben Feiertag zu definieren und folglich Änderung von Artikel 22;
12. die Bewertungsgrundsätze für Anteile von anderen Anlagefonds zu definieren und die Bewertungsgrundsätze für Derivative abzuändern, die Beschreibung der Geschäftskosten unter Punkt B (b) neu zu definieren, die Möglichkeit Vermögensmassen zu bilden vorzusehen und folglich Änderung von Artikel 23,
13. die Zeitfrist innerhalb welcher der Ausgabepreis zu zahlen ist von vier auf zehn Bankarbeitstage abzuändern, eine Bestimmung vorzusehen die es dem Verwaltungsrat ermöglicht Begrenzungen betreffend die Frequenz mit welcher Aktien ausgeben werden vorzusehen und folglich Änderung von Artikel 24;
14. Artikel 28 betreffend die Auflösung der Gesellschaft, die Beendigung oder Verschmelzung von Teilfonds neu zu gestalten;
15. eine Überschrift für die verschiedenen Artikel der Satzung vorzusehen;
16. die Satzung in Übereinstimmung mit den vorhergehenden Beschlüssen neu zu fassen.»

II) Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf eine Anwesenheitsliste mit ihren Unterschriften eingetragen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch denammlungsvorstand gezeichnet. Sie wird dem gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen ne varietur paraphiert wurden, beigefügt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III) Die Versammlung ist ordnungs-, gesetzes- und satzungsgemäß einberufen worden. Die Einberufungsschreiben wurden wie folgt veröffentlicht:

- im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C vom 26. August 2004 und am 2. September 2004,
- in der Tageszeitung «Luxemburger Wort» am 26. August 2004 und am 2. September 2004,
- im «Der Standard» (Österreich), am 26. August 2004 und am 2. September 2004.

IV) Aus der vorbezeichneten Anwesenheitsliste geht hervor, dass von 349.089,393 Aktien nur 579,67 Aktien, anlässlich der gegenwärtigen Generalversammlung, vertreten sind, und dass gemäss Tagesordnung und den Bestimmungen von Artikel 67 und 67-1 des Gesetzes über Handelsgesellschaften, die gegenwärtige Generalversammlung nicht rechtsgültig zusammengesetzt ist und demgemäss nicht über die in der Tagesordnung aufgeführten Punkte abstimmen kann wegen fehlendem Quorum. Eine zweite aussergewöhnliche Generalversammlung muss infolgedessen einberufen werden, mit derselben Tagesordnung, gemäss den vom Gesetz vorgesehenen Form und Fristen, welche rechtsgültig abstimmen kann, gleich welcher Anteil des Gesellschaftskapitals vertreten sein wird.

Der unterzeichnete Notar, der englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen des vorerwähnten Kompargenten die vorliegende Urkunde in englisch abgefaßt wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Ersuchen des genannten Kompargenten und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Senningerberg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompargenten, alle dem Notar, nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: E. Begat, J. Fernandes, O. Decolle, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2004, vol. 145S, fol. 22, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 29. September 2004.

P. Bettingen.

(080381.3/202/151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2004.

TERRA NOVA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1272 Luxembourg, 20, rue de Bourgogne.

R. C. Luxembourg B 94.849.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2004, réf. LSO-AU05815, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 28 septembre 2004.

Signature.

(078422.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2004.

CommsCo HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 84.260.

Le registre de commerce est requis de procéder à la modification de l'inscription suivante suite à la démission de:
- Messieurs: Eloy Michotte et Richard Lepeu

Conseil d'Administration

M. Frank Vivier, Administrateur délégué, Venise, Carpe Diem Office Park Quantum Road, Techno Park, 7600 Stellenbosch, Afrique du Sud

M. Gareth Wheeler, Administrateur, 8, boulevard James Fazy, CH-1201 Genève, Suisse.

M. Stuart Gast, Directeur Financier, Venise, Carpe Diem Office Park Quantum Road, Techno Park, 7600 Stellenbosch, Afrique du Sud

M. Kurt Nauer, Diplômé en Sciences Economiques, 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

M. Alan Grieve, secrétaire de COMPAGNIE FINANCIERE RICHEMONT S.A., Rigistrasse 2, 6300 Zug, Suisse

M. Johan Malherbe, administrateur, Venise, Carpe Diem Office Park Quantum Road, Techno Park, 7600 Stellenbosch, Afrique du Sud

M. Jan Durand, directeur Financier, SM House, 8, Quantum Road, techno Park, 7599 Stellenbosch, Afrique du Sud

M. Hendrik Johannes Carse, Administrateur, Venise, Carpe Diem Office Park Quantum Road, Techno Park, 7600 Stellenbosch, Afrique du Sud

M. Wilhem Emil Buhrmann, Administrateur, Carpe Diem Office Park Quantum Road, Techno Park, 7600 Stellenbosch, Afrique du Sud

M. Joseph Kanoui, Administrateur, Coral Harbour, 62, Harbour Road, Warwick- W.K.06, Bermude

M. John Peter Rupert, Administrateur, 8, boulevard James Fazy, CH-1201 Genève, Suisse

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2004, réf. LSO-AU05618. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079635.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

BELEK LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 90.420.

In the year two thousand four, on the tenth day of August,
Before Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

There appeared:

FU UN Ltd, an exempted company incorporated in the Cayman Islands, with its seat at P.O. Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, in its capacity as general partner of FU UN LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership with its registered office at P.O. Box 309, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Ms. Rachel Uhl, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, Luxembourg pursuant to a proxy given on August 10th, 2004 which after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration,

acting as sole shareholder of BELEK LUXEMBOURG, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg on November 28, 2002 by a deed enacted before Me Henri Hellinckx, notary in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number C 105 of February 3rd, 2003.

The appearing party, represented as above stated, declared to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1) Increase the share capital of the Company to the extent of eighty three thousand Euro (EUR 83,000.-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand four hundred Euro (EUR 12,400.-) to ninety-five thousand four hundred Euro (EUR 95,400.-) by the issuance of eight hundred and thirty (830) new shares of one hundred Euro (EUR 100) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares, which will be issued with a share premium of seven hundred forty six thousand three hundred twenty five euro (EUR 746,325.-).

2) Subscription and full payment of the eight hundred and thirty (830) new shares and of the share premium by a contribution in kind by FU UN Ltd. consisting of the conversion into capital of a claim held by it against the Company in the amount of one million United States Dollars (USD 1,000,000.-) taking into account the exchange rate USD/EUR as at August 6, 2004.

3) Subsequent amendments of the Article 6 of the Company's by-laws which henceforth will read as follows:

Art. 6. «The Company's subscribed capital is fixed at EUR 95,400.- (ninety five thousand four hundred euros) divided into 954 (nine hundred fifty-four) shares, with a nominal value of EUR 100.- (one hundred euros) each, which have been entirely subscribed and fully paid in.»

4) Miscellaneous.

The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of eighty three thousand Euro (EUR 83,000.-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand four hundred Euro (EUR 12,400.-) to ninety-five thousand four hundred Euro (EUR 95,400.-) by the issuance of eight hundred and thirty (830) new shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares, together with a share premium of seven hundred forty six thousand three hundred twenty five euro (EUR 746,325.-).

Second resolution - Subscription-Payment

Thereupon intervened FU UN Ltd., prenamed, declared to subscribe to all the eight hundred and thirty (830) new shares of the Company with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each, and to make the payment in full of all such new shares together with payment of a share premium in a total amount of seven hundred forty six thousand three hundred twenty five euros (EUR 746,325.-), by a contribution in kind consisting of the conversion into capital of a unquestionable and immediately payable claim held by it against the Company to the extent of an amount of one million United States Dollars (USD 1,000,000.-), taking into account the exchange rate USD/EUR as at August 6, 2004.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the general meeting decides to amend the article 6 of the by-laws, which will henceforth have the following wording:

Art. 6. «The Company's subscribed capital is fixed at EUR 95,400.- (ninety five thousand four hundred euros) divided into 954 (nine hundred fifty-four) shares, with a nominal value of EUR 100.- (one hundred euros) each, which have been entirely subscribed and fully paid in.»

Estimation

For the purpose of registration the converted claim, is estimated at EUR 15,000.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix août.

Par devant Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

A comparu:

FU UN Ltd, une société constituée dans les Iles Cayman, ayant son siège social à P.O. Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, agissant en tant que «general partner» de FU UN LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social à P.O. Box 309, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman,

ici représentée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, Luxembourg en vertu d'une procuration datée du 10 août 2004, laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles,

lequel comparant agissant en sa qualité d'actionnaire unique de BELEK LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, avec siège social au 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, constituée suivant acte de M^e Henri Hellinckx, notaire à Mersch (Grand Duché du Luxembourg), en date du 22 novembre 2002, acte publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations et inscription auprès de registre de commerce et des sociétés de Luxembourg numéro C105 du 3 février 2003.

Le comparant reconnaît être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Agenda

1) Augmentation de capital social de quatre vingt trois mille euros (EUR 83.000,-) de manière à porter le capital social de son montant actuel de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) à un montant de quatre vingt quinze mille quatre cents euros (EUR 95.400,-) par la création et l'émission de huit cent trente (830) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune ayant les mêmes droit et privilèges que les parts sociales existantes et devant être émises avec une prime d'émission d'un montant de sept cent quarante six mille trois cent vingt cinq euros (EUR 746.325,-);

2) Souscription et libération intégrale de ces huit cent trente (830) nouvelles parts sociales et de la prime d'émission par FU UN Ltd. par un apport en nature consistant en la conversion en capital d'une dette qu'elle a contre la Société, d'un montant d'un million de dollars des Etats-Unis (USD 1.000.000,-), et en prenant en considération le taux de change USD/EUR à la date du 6 août 2004.

3) Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société de manière à refléter l'augmentation de capital qui sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 6. «Le capital social est fixé à quatre vingt quinze mille quatre cents euros (EUR 95.400,-) représenté par neuf cent cinquante quatre (954) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant toutes été intégralement souscrites et libérées.»

4) Divers.

Le comparant a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre vingt trois mille euros (EUR 83.000,-) de manière à porter le capital social de son montant actuel de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) à un montant de quatre vingt quinze mille quatre cents euros (EUR 95.400,-) par la création et l'émission de huit cent trente (830) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune ayant les mêmes droit et privilèges que les parts sociales existantes et devant être émises avec une prime d'émission d'un montant de sept cent quarante six mille trois cent vingt cinq euros (EUR 746.325,-).

Seconde résolution

Souscription - Libération

Est alors intervenue la société FUN UN Ltd., prénommée, déclarant souscrire l'intégralité des huit cent trente (830) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et libérer intégralement la totalité de ces nouvelles parts sociales ensemble avec une prime d'émission totale de sept cent quarante six mille trois cent vingt cinq euros (EUR 746.325,-) par un apport en nature consistant en la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible, détenue par lui contre la société, à concurrence d'un montant d'un million de dollars des Etats-Unis (USD 1.000.000,-), et en prenant en considération le taux de change USD/EUR à la date du 6 août 2004.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions adoptées ci-dessus et décide que l'article 6 des statuts de la Société sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 6. «Le capital social est fixé à quatre vingt quinze mille quatre cents euros (EUR 95.400,-) représenté par neuf cent cinquante quatre (954) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant toutes été intégralement souscrites et libérées.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ EUR 15.000,-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, A.J.-J. Schwachtgen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, vol. 144S, fol. 85, case 4. – Reçu 8.293,25 euros.

Le Receveur ff. (signé):Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2004.

J. Elvinger.

(080382.3/211/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2004.

BELEK LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 90.420.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2004.

J. Elvinger.

(080383.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2004.

MERCANTE & CIE, S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 81.777.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2004, réf. LSO-AU05425, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2004.

Signature.

(078547.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2004.

FOMASAGI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bettembourg, 1, rue Dr François Baclesse.

R. C. Luxembourg B 75.246.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2004, réf. LSO-AU06022, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 30 septembre 2004.

Signature.

(079216.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2004.

CYBERTECH EUROPE, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 59.805.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2004, réf. LSO-AU04947, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2004.

Signature.

(079295.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2004.

GLOBEOP FINANCIAL SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 74.304.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2004.

Signature.

(079331.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2004.

SIMOD INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 16.390.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le quatorze septembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding de droit luxembourgeois dénommée SIMOD INTERNATIONAL HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, 19/21 Bld du Prince Henri,

constituée par le notaire Marc Elter alors Notaire à Luxembourg en date du 11 décembre 1978, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Marc Elter à Luxembourg, en 1982 publié au mémorial C de 1982 page 4.561.

La société a été mise en liquidation par acte du notaire soussigné en date du 6 août 2004.

L'assemblée des actionnaires est présidée par Monsieur Lorenzo Patrassi, employé privé, 19/21 Bld du Prince Henri, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sophie Jacquet, employée privée, 19/21 Bld du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Monsieur Christophe Velle, employé privé, 19/21 Bld du Prince Henri, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entièreté du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire-vérificateur;
2. Paiements à effectuer selon le rapport du commissaire vérificateur, notamment remboursement du solde restant aux actionnaires;
3. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction lors de la mise en liquidation de la Société;
4. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur;
5. Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés pour une période de 5 ans;
6. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

- CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE), S.à r.l., 15, rue de la Chapelle, Luxembourg, nommée commissaire-vérificateur, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

L'assemblée donne pouvoir à MONTBRUN (REVISION), S.à r.l., 5 Bld de la Foire, Luxembourg, afin d'effectuer les paiements selon le rapport du commissaire-vérificateur, notamment remboursement des soldes restant aux actionnaires.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant aux administrateurs en fonction et au commissaire en fonction au moment de la mise en liquidation, et décharge est donnée aux membres du bureau.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant au liquidateur qu'au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Cinquième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société SIMOD INTERNATIONAL HOLDING S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 19-21, Bvd du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Patrassi, S. Jacquet, Ch. Velle, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, vol. 145S, fol. 9, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2004.

J. Delvaux.

(080539.3/208/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2004.

FRANKEN INVEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R. C. Luxembourg B 41.970.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02554, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(075265.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2004.

IKOURDE FINANCIAL SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 94.728.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2004, réf. LSO-AU02487, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2004.

Signature.

(075290.3/1369/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2004.

FENDI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 76.233.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévu par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2003 de sa société mère, FENDI S.A. and its subsidiaries, enregistrés à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02995, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Signature.

(075632.3/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

PROMACO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 57, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 66.937.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue à Luxembourg en date du 19 juillet 2004*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06518. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080147.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2004.

GESTION LION INVESTMENT FUND, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 22.715.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a pris connaissance de la démission:

- de Monsieur Pierre Laine en date du 25 avril 2001,
- de Monsieur Alain Papiasse en date du 2 janvier 2002,
- de Monsieur Pascal Grundrich en date du 4 février 2002,
- de Monsieur Bernard Chantrelle en date du 28 avril 2003.

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer parmi ses membres:

- M. Guillaume Joncheres en date du 2 janvier 2002,
- M. Yves Deborgher en date du 7 juin 2002.

Luxembourg, le 20 février 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03486. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(078309.3/1024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2004.

ACMAR SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 91.854.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06713, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(080001.3/805/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2004.

DELPHI HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bascharage.
R. C. Luxembourg B 99.207.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés, le 1^{er} octobre 2004.

Signature.

(079532.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

ACMAR BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 88.202.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06714, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(080002.3/805/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2004.

@CONSEILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 79.257.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2004, réf. LSO-AV00416, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(080063.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2004.

NORDIC SATELLITE BROADCASTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 59.165.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 27 mai 2004 que:

- Ont été réélus aux fonctions d'Administrateurs de la société:

* Monsieur Paal-Otto Heistein, Administrateur de sociétés, demeurant à Fornebu (N)

* Monsieur Espen Hansteen Fossum, avocat, demeurant à Bruxelles (B)

* Monsieur Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg

- A été élue aux fonctions de Commissaire aux comptes en remplacement d'ARTHUR ANDERSEN, démissionnaire,

* La FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., ayant son siège social au 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2005.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06440. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079743.3/317/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE DE L'ACCESSOIRE TEXTILE S.A.H.,**Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 58.419.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 4 octobre 2004, réf. LSO-AV00476, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(080176.3/043/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2004.

CENTURIAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 84.224.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société
tenue à Luxembourg le 21 septembre 2004*

Le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux Comptes concernant l'exercice 2003 sont approuvés;

Les comptes annuels et l'affectation du résultat au 31 décembre 2003 sont approuvés, le résultat de l'exercice au 31 décembre 2003 sont affectés de la manière suivante:

- Réserve légale:	198,30 EUR
- Résultats reportés.	6.102,49 EUR

Décharge est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Pour réquisition et publication

CENTURIAN S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06427. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079816.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

STRATEGIC INVESTORS' GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 85.767.

L'an deux mille quatre, le treize septembre.

Par-devant Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée STRATEGIC INVESTORS' GROUP S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg, section B numéro 85.767

constituée aux termes d'un acte reçu en date du 11 janvier 2002 par le susdit notaire Jacques Delvaux, publié au Mémorial C de 2002, page 35.438, et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date du 16 décembre 2002, publié au Mémorial C de 2003, page 5.642.

L'assemblée est présidée par Monsieur Carlo Santoiemma, employé privé, 19/21 Bld du Prince Henri, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Pietro Feller, employé privé, 19/21 Bld du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Géraldine Vinciotti, employée privée, 19/21 Bld du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 82.100 actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Décision de mise en liquidation volontaire de la société.
2. Nominations d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommé liquidateur, MONTBRUN (REVISION), S.à r.l., 5, Bld de la Foire Luxembourg.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Santoiemma, P. Feller, G. Vinciotti, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, vol. 145S, fol. 6, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2004.

J. Delvaux.

(080542.3/208/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2004.

NAN KING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 103.250.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

DIRECTOR, S.à r.l., R. C. Luxembourg B 95.613, une société avec siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg,

ici représentée par son gérant LUXFIDUCIA, S.à r.l., R. C. Luxembourg B 71.529, une société avec siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg,

elle-même ici représentée par son gérant Monsieur Marc Van Hoek, expert-comptable, domicilié professionnellement au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I.^{er} - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Dans l'exercice de toutes ses activités, la société pourra également, par simple décision du conseil d'administration, établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

La société a également pour objet l'exercice de tous mandats de gérant, d'administrateur et de commissaire aux comptes.

Art. 3. La Société prend la dénomination de NAN KING, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II.- Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à trente-cinq mille (35.000,-) euros (EUR), représenté par trois cent cinquante (350) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est calculé sur base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III.- Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Les gérants peuvent voter par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre support écrit.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Les gérants ou des tiers sont autorisés à représenter un ou plusieurs autres gérants lors de réunions des gérants.

Titre IV.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi modifiée du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI.- Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII.- Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2004.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été entièrement souscrites par DIRECTOR, S.à r.l., préqualifiée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente-cinq mille (35.000,-) euros se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cents (1.700,-) euros.

Résolutions

Et à l'instant l'associée unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée avec pouvoir d'engager valablement la Société par sa seule signature:

Monsieur Aldo Kern, consultant, né le 2 janvier 1945 à Bâle, Suisse, domicilié professionnellement au 7, Corso Elvezia, CH-6901 Lugano, Suisse.

2) Le siège social de la Société est établi au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Van Hoek, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, vol. 22CS, fol. 4, case 3. – Reçu 350 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2004.

A. Schwachtgen.

(081019.3/230/121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2004.

GCK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 63.693.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04311, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2004.

Signature.

(075596.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

GCK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 63.693.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04312, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2004.

Signature.

(075599.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

GCK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 63.693.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04314, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2004.

Signature.

(075595.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

GCK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 63.693.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04315, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2004.

Signature.

(075592.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

GCK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 63.693.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04317, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2004.

Signature.

(075589.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

**AGAPES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. GCK HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 63.693.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04319, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2004.

Signature.

(075600.3/664/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

AGAPES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 63.693.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle tenue le 16 août 2004 à 11.00 heures au siège social

1. Après avoir pris connaissance des rapports du commissaire, ainsi que des bilans et comptes de profits et pertes aux 31 décembre 1998, 1999, 2000, 2001, 2002 et 2003 l'assemblée approuve à l'unanimité les comptes tels que présentés et décide de reporter:

le solde du résultat de l'exercice 1998 soit une perte de LUF 16.784,- à compte nouveau.

le solde du résultat de l'exercice 1999 soit une perte de LUF 1.251.616,- à compte nouveau.

le solde du résultat de l'exercice 2000 soit une perte de LUF 2.618,- à compte nouveau.

le solde du résultat de l'exercice 2001 soit une perte de EUR 9.239,27 à compte nouveau.

le solde du résultat de l'exercice 2002 soit une perte de EUR 8.648,47 à compte nouveau.

le solde du résultat de l'exercice 2003 soit une perte de EUR 7.368,74 à compte nouveau.

2. Par votes spéciaux, décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire.

3. Le mandat de commissaire de la S.à r.l. LUXREVISION est reconduit pour un terme de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2004.

AGAPES HOLDING S.A.

R. Zimmer

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04321. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075581.3/664/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2004.

EURODIS TRADING, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1633 Luxembourg, 21, rue Antoine Godart.
R. C. Luxembourg B 58.393.

—
Le soussigné M. Denis Yves, gérant de la société EURODIS TRADING, S.à r.l., avec pouvoir de changer l'adresse du siège social décide de:

Transférer le siège social de la société précitée à l'adresse suivante:

21, rue Antoine Godart

L-1633 Luxembourg

Luxembourg, le 23 septembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2004, réf. LSO-AU05743. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077988.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2004.

CMP-CHEMICAL AND METALLURGICAL PRODUCTS S.A., Société Anonyme,

(ex. PLATINUM PALLADIUM GROUP S.A.).

Siège social: Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 96.355.

—
Conformément aux résolutions circulaires du conseil d'administration en date du 25 août 2004, il a été constaté que le capital social de EUR 200.000,- (deux cent mille Euros) représenté par 2.000 (deux mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) est désormais entièrement libéré.

De l'acte notarié du 2 octobre 2003, il ressort que Monsieur Enrico Sestili a été nommé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2004, réf. LSO-AU04945. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078078.3/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2004.
